

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES PUBLIQUES  
TÉL. : 03.88.21.67.68 -POSTE 62.71

---

INSTALLATION SOUMISE À AUTORISATION ADMINISTRATIVE  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE  
DOMAINE DE L'EAU

AVIS

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU <sup>- 6 OCT. 2010</sup>, LE SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU A ÉTÉ AUTORISÉ À EFFECTUER LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PARCOURS DE GOLF DE LA SOMMERAU SUR LE BAN DES COMMUNES DE BIRKENWALD, SALENTAL ET HENGWILLER.

LE TEXTE INTÉGRAL DE L'ARRÊTÉ DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS SELON LESQUELLES L'AUTORISATION A ÉTÉ ACCORDÉE PEUT ÊTRE CONSULTÉ PAR TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE EN MAIRIES DE BIRKENWALD, SALENTAL ET HENGWILLER, À LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNE ET À LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN (BUREAU 212).

LE PRÉFET  
P. le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ